



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 78380

Texte de la question

M. Jérôme Cahuzac attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité concernant l'accueil des personnes malvoyantes dans les établissements publics, musées, monuments, et dans les établissements d'hébergement hôtelier. L'accès des personnes malvoyantes ou non voyantes à ce type de structures entraîne la nécessité de pouvoir entrer avec leur chien-guide. Malheureusement la quasi-totalité des établissements hôteliers interdisent la présence d'animaux dans leurs locaux et les établissements publics tels que musées, monuments historiques, n'autorisent pas les chiens-guides. Le handicap visuel ne doit en aucun cas être, par nature, considéré comme interdisant aux personnes atteintes l'accès à des lieux qui peuvent sembler comme dénués d'intérêts lorsque on est atteint de problèmes de vues. La possibilité de voyager, d'accéder à des hôtels, des auberges, devrait être possible quel que soit l'handicap. La grande autonomie que procure le chien-guide, ne doit pas être limitée par l'application stricte des règlements. À titre d'exemple, l'accès à un lieu comme l'Arc de triomphe est impossible avec un chien-guide, simplement parce que le règlement ne l'autorise pas. Il lui demande donc de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que la question de l'accessibilité des malvoyants aux établissements publics, hôtels, auberges soit facilitée en étudiant toutes les possibilités qui permettraient l'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Cahuzac](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78380

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5178

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)